

28 octobre 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**



Par courrier du 27 octobre 2008, complété par un courrier du 28 octobre, la société par actions simplifiée Aurinvest (1) (11 bis rue Portalis, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société SQLI et détenir 1 720 667 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société (2).

- 
- (1) Société de capital développement dont le capital est détenu par une soixantaine de personnes physiques, dont M. Michel Demont, président et principal actionnaire détenant 12,9% du capital de Aurinvest.
  - (2) Sur la base d'un capital composé de 34 238 662 actions représentant 37 671 470 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.